

Nouveaux adhérents...
Bienvenue !



VOTRE ADHÉSION SPORTIVE
REMBOURSÉE*



90^{ans}

mutuelle du
Rempart

de **30 €** à **60 €** 
remboursés*
SUR VOTRE ADHÉSION SPORTIVE

La Mutuelle du Rempart
soutient et encourage le sport.
Nous remboursons votre adhésion sportive
quelle que soit la discipline que vous pratiquez.

**ADHÉREZ À LA
MUTUELLE DU REMPART**
avant le 31/12/2023

LE SPORT C'EST LA SANTÉ !

* Voir conditions : offre valable pour toute nouvelle souscription par le membre participant, chef de famille, avant le 31 décembre 2023 date de signature faisant foi (hors adhésion en contrats groupes et assimilés, hors bénéficiaires CSS) sur présentation d'une facture d'adhésion/affiliation nominative à un club sportif ou à une association sportive pour les saisons 2022/2023 ou 2023/2024.

Pour le cas spécifique des abonnements à une salle de sport, l'abonnement doit être en cours au moment de l'adhésion à la Mutuelle ou, à défaut, prendre effet au plus tard dans les 3 mois qui suivent, pour une durée minimale de 6 mois.

1 seule licence/personne dans la limite de 3 personnes par famille. Remboursement après 3 mois d'adhésion effective, dans la limite des frais engagés à concurrence de 30€ pour les couvertures FORME, VITALITE, TONUS, ABELIA, LAURIER TER et BADIANE TER, de 40€ pour les couvertures BRIO, FORSYTHIA et MUSCADE TER, de 50€ pour les couvertures BELOMBRA et SAFRAN TER et BABY BOOMERS (y compris adhésion culturelle) et de 60€ pour la couverture MAGNOLIA. Offre non cumulable avec toute autre opération en cours / Offre non renouvelable.

8 agences en Occitanie

TOULOUSE Wilson & Minimés
COLOMIERS
MURET
REVEL
SAINT-GAUDENS
ALBI
CASTRES


mutuelle du
Rempart



0 970 82 81 80
(appel non surtaxé)
mutuelledurempart.fr